

prononcé devant un conseil de guerre, et que ça serait celui d'un condamné, car la condamnation, pour lui, ne faisait pas de doute. Mais une autre inquiétude le tenait, et lui enlevait le repos et le sommeil : Antoine allait parler. Le secret serait divulgué, au grand jour d'un tribunal, étudié comme un des documents de la cause, peut-être imprimé dans les journaux, dont Éloi avait la peur superstitieuse. Car c'était certain : Antoine, pour sauver sa vie, ne pouvait essayer que d'un moyen. Les faits n'étaient pas niables. Il pouvait seulement dire : "Je n'ai pas frappé l'officier ; je me suis vengé d'un homme contre lequel j'avais une haine de famille et de sang. Ces Lemarié ont été la cause de la mort de ma mère, de ma séparation d'avec Henriette, de mes opinions de révolté, de ma vie manquée. La querelle a été d'homme à homme, entre le fils d'une femme séduite et le fils du séducteur." Il le dirait sûrement, d'autant mieux qu'il détestait Henriette.

Éloi Madiot n'avait plus que cette pensée. Et les jours fuyaient avec une rapidité effrayante. Il était averti du transport d'Antoine de la prison de la Roche-su-Yon à celle de Nantes, puis de la date probable de l'audience. Enfin il recevait une citation à comparaître, comme témoin à décharge, le 27 février, à une heure de l'après-midi.

Henriette, quelques jours après l'arrestation d'Antoine, avait écrit à madame Lemarié : "Vous comprendrez, madame, que je ne puisse plus aller vous voir, m'exposer à rencontrer chez vous M. Lemarié. Malgré tout, je ne serais pas sœur, si je n'étais porté à défendre mon frère, et si je ne souffrais pas, comme je le fais, de la peine terrible dont il est menacé. Je n'oublierai pas la bonté que vous avez eue pour moi, et je suis toujours, madame, votre respectueuse et dévouée — Henriette Madiot."

Elle attendait, elle aussi, dans l'angoisse, obligée de taire ses pensées, et de travailler sans goût, sans cette fraîcheur d'imagination que bien souvent ses camarades lui avaient enviée. Lorsqu'elle passait sur le quai, pour se rendre à l'atelier, elle voyait, dans son armature d'échafaudages, la coque de la chaloupe d'Étienne. Déjà, sous les membrures courbées, des ouvriers fixaient les planches. Elle se disait qu'il faudrait peu de temps encore, pour que le bateau fût achevé. Les coups de marteau qu'elle entendait lui sonnaient dans le cœur. Et deux dates s'approchaient pour elle, et qu'elle redoutait également : celle du jugement d'Antoine, et celle du départ d'Étienne.

XXVIII

A l'extrémité de Nantes, vers l'est, une rue s'ouvre, toute neuve, entre deux murs blancs, celui du quartier de cavalerie et celui de la prison militaire. Triste fin de faubourg. Personne ne passe là, que des gens de corvée, commandés par le métier, soldats, maraichers, laitiers, officiers de service. Le pavillon de la prison fait l'angle de la rue, à gauche, continue par un bâtiment bas, qui est la salle du conseil de guerre où Antoine Madiot va être jugé. Puis le mur file, droit, aveuglant de blancheur, vers les terrains vagues et la campagne.

Il est une heure. A l'intérieur de la salle, on n'entend que la conversation à demi-voix d'une douzaine de soldats, assis sur les bancs qui font le tour des murs, dans la partie réservée au public. Ils causent, le fusil entre les jambes. Le sergent qui commande le piquet ne dit rien ; il considère alternativement, du même air bourru qui tient ses hommes en respect, ses souliers merveilleusement cirés et les rideaux d'un rouge sombre, couleur de sang jeune et riche, qui pendent aux fenêtres. Il pense au beau temps, et à la chance qu'a eue un de ses camarades d'obtenir la liberté depuis midi jusqu'au soir. La salle est presque jolie sous ces reflets de soleil. Les lambris de chêne ciré luisent tout autour. Au delà de la balustrade qui sépare la salle en moitiés, deux tables surélevées, tendues de drap bleu, portent une ligne de clous dorés qui égalaient l'espace. La plus grande, barrant le fond, est la table du tribunal ; l'autre, perpendiculaire, le long de la rue, est celle du ministère public et du greffier.

Une heure et demie. Les vitres tremblent au passage d'une voiture. Plusieurs chevaux de selle s'arrêtent dans la rue, invisibles. Les soldats écoutent le pas des officiers qui mettent pied à terre. Un sabre a dû frapper le granit du trottoir. Un silence absolu règne maintenant dans la salle où il n'y a pas de public. Les soldats se sont levés, rangés en ligne, face à ceux qui vont venir. Deux officiers entrent, une serviette sous le bras : un jeune lieutenant d'infanterie, rose et blond, que l'on devine aimable et bon vivant, et l'officier d'administration qui tiendra la plume. Ils disposent leurs papiers sur la plus petite des tables, et ils attendent les juges.

Il y a là quatorze hommes, et pas une pensée n'est préoccupée du sort d'Antoine Madiot. Il n'aura pas un regard, en arrivant, qui ne lui soit hostile ou indifférent. Le ministère public relit ses premières et ses dernières phrases